

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 284

présenté par

M. Decool, M. Jean-Yves Cousin, M. Remiller, M. Lazaro, M. Christian Ménard,
M. Siré, M. Fromion, M. Cinieri, M. Wojciechowski, M. Guilloteau,
M. Lefranc, M. Christ, M. Cosyns, Mme Marland-Militello,
M. Gatignol, Mme Fort et Mme Marguerite Lamour

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 28, après le mot :

« État »,

insérer les mots :

« , après que l'intéressé a pu présenter ses observations, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à garantir le respect du principe du contradictoire.